

SOCIETE IVOIRIENNE DE MANUTENTION ET DE TRANSIT

SIMAT

RAPPORT

***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Messieurs,

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la SIMAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques aux informations prévues par la loi.

Ces états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

